



Ville d'Iqaluit
901, promenade Nunavut
C.P. 460
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0HO

Message d'intérêt public

Rappel : Mandat de vaccination – Installations de la ville

Le 1^{er} avril 2022 – Iqaluit (Nunavut)

La Ville aimerait vous rappeler qu'à compter du 31 mars 2022, toutes les personnes âgées de 5 ans et 3 mois à 12 ans qui souhaitent pénétrer à l'intérieur d'une installation de la ville, pour quelque raison que ce soit, doivent être entièrement vaccinées contre la COVID-19. Cela signifie que tous les visiteurs des installations municipales, âgés de 5 ans et 3 mois ou plus, doivent désormais présenter une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour entrer.

Pour l'instant, les personnes ne sont pas tenues d'avoir reçu leur dose de rappel de vaccin, mais comme le rappel semble contribuer à limiter à la fois les effets et la transmission de la COVID-19, la ville recommande fortement aux membres de la communauté de recevoir leur dose de rappel lorsqu'ils y sont admissibles.

Tous les visiteurs devront présenter la preuve de leur vaccination chaque fois qu'ils utiliseront une installation de la ville. La ville ne conservera **pas** le passeport vaccinal ou le code QR de quiconque dans ses dossiers.

三

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Stephanie Clark

Directrice du Service des loisirs

867-979-5616 | s.clark@iqaluit.ca